

Validez les acquis professionnels avec le CQP

“Coupeur(se) Matières en Confection”

→ Pourquoi un Certificat de Qualification Professionnelle ?



Les Certificats de Qualification Professionnelle sont des “diplômes professionnels” créés et délivrés par les représentants des employeurs et des salariés d’une ou plusieurs branches professionnelles.

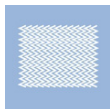
Elaborés par des entreprises et des partenaires sociaux, leurs contenus sont centrés sur la pratique professionnelle.

Un CQP atteste officiellement que les salariés possèdent les compétences nécessaires à l’exercice de leur métier.

→ A qui s’adresse le CQP “Coupeur(se) Matières en Confection” ?

Salarié(e)s visé(e)s :	<ul style="list-style-type: none"> - Conducteur(rice) de chariot matelasseur - Conducteur(rice) de machines de coupe automatique - Coupeur(se) CAO - Coupeur(se) en bonneterie - Coupeur(se) main tissu 	<ul style="list-style-type: none"> - Coupeur(se) sur emporte-pièces - Coupeur(se) sur scie à ruban - Découpeur(se) scies à ruban - Matelasseur(se) raccords - Traceur(se)-matelasseur(se)
-------------------------------	--	--

Le CQP “Coupeur(se) Matières en Confection” s’adresse aux salarié(e)s des branches Textile et Habillement amené(e)s, dans le cadre de leurs activités professionnelles, à réaliser, la préparation ou le matelassage avant la coupe des étoffes ou de toute autre matière, puis sa découpe manuellement ou au moyen d’une machine, dans le respect des procédures, et intervenant à ce titre dans les domaines suivants :



- Exploitation de données techniques,
- Préparation de la matière et du matériel,
- Contrôle qualité et conformité,
- Coupe,
- Opérations connexes.

Il existe 2 spécialités pour ce CQP :

- Textiles
- Cuirs

→ Une reconnaissance de quels acquis professionnels ?

Le/la coupeur(se) matières en confection doit être capable de :



- Apprécier les caractéristiques techniques du produit et de son environnement,
- Lire et exploiter les données techniques,
- Contrôler tant la qualité que la conformité,
- Organiser le poste de travail,
- Utiliser et entretenir les machines et outils,
- Préparer ou matelasser la matière à la coupe,
- Couper,
- Réaliser des opérations connexes,
- Communiquer en interne de façon adéquate.

→ Comment l'obtenir ?

Le CQP "Coupeur(se) Matières en Confection" est accessible via la démarche des [Parcours Modulaires Qualifiants](#). Le PMQ est une démarche d'évaluation des acquis professionnels qui est mise en œuvre en partenariat avec l'entreprise :



- Après la candidature, le salarié est **positionné en 4 temps** (1. Livret d'activité - 2. Questionnaire technique - 3. Observation en situation de travail - 4. Entretien technique final) par deux personnes : **un expert métier habilité** par la branche et un **référént évaluateur** de l'entreprise. Ce positionnement permet de déterminer ses compétences.
- Le bilan de l'**évaluation** établit alors les compétences acquises ou à acquérir et les éventuels besoins en formation.
- L'attribution de la certification par la branche se fait après validation des compétences acquises.

→ Quelles démarches pour mettre en œuvre le CQP ?

Contactez votre antenne pour plus de renseignements sur [la mise en œuvre du CQP](#), notamment :

- pour connaître la liste des [organismes de formation habilités](#) et des experts évaluateurs,
- pour obtenir le [référentiel professionnel](#) que précise le périmètre visé,
- pour en savoir plus sur [le financement du projet](#) (à noter : les parcours certifiants sont fortement soutenus).



Le CQP Coupeur(se) Matières en Confection est enregistré au RNCP (Publication au JO du 5 mars 2013)

[Vous souhaitez un conseil personnalisé, contactez votre antenne territoriale.](#)

Retrouvez les coordonnées de toutes les antennes
sur le site Internet www.opcalia.com